

**Nb d'inscrits au CQ 3 à ce jour : 23.**

**Nb de personnes présentes : 12.**

**Présents pour la Ville :**

Catherine LADET (agent ressource animation des comités de quartier), Jean-Louis SOUBEYROUX (adjoint Vie des quartiers).

**Habitants présents :**

AUBIN Bernadette, BODIN Annette, BOEHM Annick, CHAUVIN Denise, CHAUVIN Philippe, CRU Christian, GANS Catherine, GENEVE Christiane, NETTIER Baptiste, PERRIN Sandrine, RENARD Anick, Soeur Marie-Luc.

---

**Retour sur les fiches-navettes du mois de février :**

**Fiche-navette 1 : Local poubelles 624 Chemin de Malosanne :**

Un participant parle de son terrain sur lequel il avait proposé à l'ancienne municipalité qu'elle y aménage un parking. L'espace est suffisant pour y ajouter un local poubelles.

La Ville lui indique que son terrain est situé plus bas que l'endroit où se situe le local actuel.

La municipalité cherche toujours une solution à cette question. Le problème de l'absence de couvercle a déjà été réglé par le Pays voironnais. Un budget est prévu pour la création d'un local poubelles et les travaux pourront être réalisés lorsque son emplacement sera trouvé.

En parallèle à cet échange, une discussion s'engage sur la présence des panneaux de limitation de la vitesse à 30 et 50 kms/h. Les participants estiment que ces panneaux sont inutiles : il est impossible de rouler à plus de 40 kms/h à cet endroit. Cela implique de ne pas élargir la route pour éviter que les véhicules accélèrent.

Une autre possibilité consisterait à poser un panneau de limitation de la vitesse à 50 kms/h en bas de la route de Malosanne : il serait utile pour les personnes qui ne connaissent pas l'endroit et qui rouleraient à 90 kms/h puisque nous sommes hors agglomération.

Après discussion, il est suggéré de poser un panneau de limitation de la vitesse à 30 kms/h à l'entrée de la route de Malosanne.

**Fiche-navette 2 : Eclairage Chemin de Malosanne :**

M. Soubeyroux invite les participants à indiquer des points névralgiques au sujet de l'éclairage.

Aucun habitant de Malosanne n'est cependant présent ce soir.

Question connexe : l'éclairage du passage piétons plus haut route de Malosanne.

Les passages sont sombres en raison d'un éclairage discontinu et de la forme de la végétation, qui forme une voûte.

Un participant signale que le marquage au sol n'a pas été effectué. La fiche-navette correspondante est donc non-soldée. A l'entrée de Voreppe, depuis le col de la Placette, ce sont des pointillés qui sont dessinés sur le sol. Cet endroit est très dangereux, d'autant plus que tout le reste est en ligne blanche continue. Les voitures savent donc qu'elles peuvent doubler. Quand sera réalisée la prochaine campagne ?

Un autre participant parle de l'entrée du chemin Ste-Claire/route de Racin : il existe un point lumineux qui n'est jamais éclairé. Il fonctionne quelques semaines d'affilée puis s'arrête. Cela dit, cela fait plusieurs mois que ce point lumineux ne marche plus du tout.

Les Soeurs signalent que les lumières de Voreppe restent allumées longtemps, même en plein jour. Il y a a priori un problème au niveau des détecteurs.

**Fiche-navette 3 : Route de Chalais :**

La Ville refuse de poser des miroirs qui ne répondraient pas aux exigences réglementaires d'implantation (distance) et augmenteraient le risque pour les usagers (mauvaise appréciation de la distance et de la vitesse).

Les participants rappellent que l'endroit est dangereux alors que des piétons y marchent. D'autres estiment que l'absence de visibilité obligent les véhicules à ralentir. Les miroirs seraient trompeurs.

La question est posée de l'annonce de ce virage dangereux. La Ville répond que la signalétique existe.

La demande est faite d'un accès au site « Mappy » pendant les réunions des comités. Cela permettrait de bien situer les lieux dont il est question en réunion.

La Ville juge la proposition intéressante. Cela dit, cela nécessite un accès à Internet haut débit et il n'est pas certain que cela soit possible dans la salle Xavier Jouvin. A voir avec les services municipaux concernés.

**Fiche-navette 4 : Ecoulement des eaux lotissement St-Nizier :**

M. Soubeyroux précise que la réponse n'appartient pas à la Ville. Les eaux en provenance du lotissement ne devraient pas arriver jusqu'à la route. Les participants pensent que la Ville est concernée puisque les eaux sont sur la route.

La question reste donc à clarifier.

**Fiche-navette 5 : Couper le virage pour tourner chemin de Malossane en venant de Voreppe, à la pointe de la propriété de M. Bisch :**

Le projet élaboré en 1998 d'ouvrir le virage sur le foncier appartenant à M. et Mme Gaude avait estimé à 70 000 Euros le coût de l'opération.

Une participante précise qu'il s'agit de la propriété de M. Bisch et non de M. et Mme Gaude. Il s'agirait d'élargir le virage du côté de M. Bisch, afin d'améliorer la visibilité. M. Soubeyroux répond que la question initiale a donc été mal comprise par la Ville qui va l'étudier à nouveau.

**Fiche-navette 6 : Sécurisation route de Chalais depuis le chemin Pré de la Madone au chemin Jean Monnet :**

M. Soubeyroux invite les participants à être très précis sur les emplacements dont ils parlent. En réponse, les participants évoquent les 50 mètres situés entre le chemin du Clet et les ruches de Francesco et proposent d'aller sur le terrain pour constater ce qu'ils disent. De quelle sécurité parle-t-on ? Pour qui ? Il s'agit d'une route touristique et partagée : il est donc important de faire respecter la limitation de la vitesse.

De plus, la route est fragilisée par les coupes blanches qui créent comme un appel à vide si on roule à plus de 45 kms/h.

M. Soubeyroux répond que la Ville regardera cela plus précisément.

Un participant ajoute que les barrières installées en 2013 s'avèrent inutiles : des accidents se produisent, surtout en cas de verglas et en raison de la suppression des arbres qui ne font plus office de barrières.

M. Soubeyroux répond qu'une carte pourrait être établie, qui indiquerait les endroits dangereux à discuter en comité de quartier.

Il est également indiqué la vitesse du véhicule de la MJC et celle des camions transportant du bois.

**Fiche-navette 7 : Boîtes aux lettres chemin Jean Monnet :**

Les participants proposent d'ajouter une lettre à chaque n° de propriété. De A à E.

**Fiche-navette 8 : Route de Racin**

L'absence d'un réseau d'eaux pluviales sur le quartier provoque un écoulement libre des eaux, ce qui fragilise la route. Des participants alertent sur le risque de formation de plaques de verglas sur les parties planes de la route.

La question est posée de la date prévue pour la prochaine campagne de nettoyage. Les participants estiment qu'il serait nécessaire d'en prévoir une au printemps.

**Fiche-navette 9 : Chemin du Clet et dégâts causés par les sangliers**

Il s'agit d'un chemin de montagne qui est régulièrement entretenu par le service Voirie de la Ville.

Les feuilles mortes sur la route font que les voitures se déportent. Il y a aussi beaucoup de graviers qui descendent et se retrouvent sur la route.

M. Soubeyroux répond qu'il sera demandé aux services techniques la fréquence des nettoyages.

Concernant les dégâts causés par les sangliers, une participante précise que le besoin n'est pas d'ordre financier mais qu'il s'agit de trouver des bras pour réparer et remettre en l'état. La Ville enverra un courrier du Maire au président de l'ACCA.

**5 fiches-navettes recueillies sur place.**

**Prochaine rencontre plénière :**

Mercredi 10 juin 2015, à 20h

Salle Xavier Jouvin